

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 78 (1990)

Heft: 3

Artikel: Votations fédérales : pour tous les goûts

Autor: Ley, Anne-Marie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-279313>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Votations fédérales : pour tous les goûts

Tribunal fédéral, routes nationales et viticulture, tels sont les sujets sur lesquels nous aurons à nous prononcer le 1^{er} avril.

Un menu copieux attend les citoyen-ne-s qui prendront la peine d'aller voter le 1^{er} avril: pas moins de quatre sujets. Deux d'entre eux sont des initiatives populaires fédérales, la première dite du «trèfle à trois», la seconde, baptisée «Halte au bétonnage». Les deux autres sujets à l'affiche, soit la révision partielle de la loi sur l'organisation judiciaire et un arrêté fédéral sur la viticulture, sont attaqués par référendum.

Le Tribunal fédéral (TF) et son cousin, le Tribunal fédéral des assurances (TFA), sont victimes de leur prestige: près de 4000 affaires par an sont portées devant le TF, près de 1200 devant le TFA. Les dossiers s'empilent et les délais s'allongent. Le Conseil fédéral, suivi par les Chambres fédérales, a procédé à une révision de la loi dans le double but d'accélérer le rythme des décisions rendues et de trier les recours, en écartant ceux qui sont manifestement mal fondés ou trop insignifiants. Divers remèdes sont proposés. Les juges pourront siéger plus fréquemment à trois plutôt qu'à cinq; ils bénéficieront de l'assistance de collaborateurs personnels. Deux innovations sont par ailleurs introduites. L'une est la procédure d'admission, soit un examen préalable du bien-fondé des recours par trois juges qui doivent prendre leur décision à l'unanimité, mais sans délibération publique ou encore par simple circulation du dossier; l'autre est l'augmentation de la valeur litigieuse de 8000 à 30000 francs en matière civile.

Ce sont ces deux dispositions de la révision qui ont fait l'objet d'un référendum lancé par les Juristes démocrates, avec l'appui des syndicats, des organisations de protection des consommateurs et des locaux.

Motif invoqué par les référendaires: par ces modifications, la plupart des causes relatives au droit du travail et au droit de

bail, dont la valeur litigieuse est faible en général, échapperaient au Tribunal fédéral.

A la fin des années 50, la Suisse décide de se doter d'un réseau d'autoroutes pour améliorer les communications entre les dif-

ferentes régions du pays. Celui-ci devrait être achevé d'ici la fin des années 90. Or, l'AST (Association suisse des transports), soutenue par diverses autres organisations écologistes, a jugé que certains tronçons étaient superflus, notamment parce qu'ils dédoublaient des autoroutes déjà construites. Elle a donc lancé son initiative «Trèfle à quatre» pour s'opposer à l'aménagement des tronçons Yverdon-Morat sur la Nationale 1, Bienne-Soleure sur la N5, district du Knonau dans le canton de Zurich sur la N4 et Transjurane, future N16. Ce trèfle a toutefois perdu une de ses feuilles, lorsque le comité d'opposition à la N16 s'est rallié aux arguments de la majorité de la population jurassienne, ferme-

ment attachée à l'amélioration de ses communications avec le reste du pays. Pour leur part, le Conseil fédéral et la majorité du Parlement jugent indispensable de combler toutes les lacunes du réseau de routes nationales tel qu'il a été planifié dans les années 60. Et rejettent par conséquent cette «triple» initiative.

Il n'empêche que le même jour, ainsi qu'en a décidé le Conseil fédéral, peuple et cantons devront aussi se prononcer sur le principe de la stabilisation du réseau routier tout entier.

L'initiative «Halte au bétonnage» propose de plafonner à la valeur du 30 avril 1986 la surface affectée aux routes en Suisse. Seules pourraient être construites de nouvelles routes, si une surface équivalente était rendue à son état naturel. L'argument massue des initiants, c'est que chaque habitant du pays dispose en moyenne de 34 m² pour se loger et de... 110 m² pour se déplacer. Autant donc rendre à la vie quotidienne, aux espaces à bâtir pour le logement et les loisirs, ainsi qu'à l'agriculture ces surfaces gaspillées que les initiants évaluent à 30% du réseau routier! Sans compter, ajoutent-ils, que la stabilisation du réseau routier

aurait des effets bénéfiques sur l'environnement. Lancée par l'extrême-gauche, les écologistes, le mouvement Helvetia Nostra de Franz Weber, soutenu par les socialistes, cette initiative a été néanmoins sèchement repoussée par la majorité du Parlement.

De son côté, un groupe de parlementaires fédéraux de diverses tendances politiques a lancé un référendum contre un nouvel arrêté fédéral sur la viticulture, approuvé par les Chambres en juin 1989. Il s'insurge plus particulièrement contre le contingentement de l'importation des vins, estimant qu'il restreint le libre-choix des consommateurs. Ce référendum a été activement soutenu par Denner et Coop.

Anne-Marie Ley



En point de mire: la viticulture suisse.